

**IV. Populations vulnérables:
caractéristiques et implications**

Introduction

La présente étude se propose d'appréhender le phénomène de pauvreté à partir des données recueillies au moyen de l'Enquête Nationale sur la Famille qui a couvert un échantillon de 5052 ménages, soit l'équivalent de 29.926 individus. Cette enquête, réalisée par le Ministère chargé de la Population en 1995, a permis l'obtention d'informations aidant à la définition des populations économiquement vulnérables, à l'établissement des couches pauvres et l'identification des facteurs de précarité sociale.

En s'appuyant sur les données fournies par cette enquête, et celles publiées sur les niveaux de consommation et de dépenses des ménages en 1985 et 1991, quatre catégories socio-économiques ont été définies en tant que groupes sociaux assez homogènes du point de vue niveau de vie (annexe 1). Ces groupes extrapolés au niveau national (annexe 2) représentent le support d'analyse du profil de la pauvreté. Celui-ci est appréhendé, dans le cadre de cette étude sous les angles d'accès des populations aux:

- services sociaux tels que l'éducation, l'alphabétisation, le logement, les biens d'équipement domestique, l'eau potable et l'électricité ;
- activités génératrices de revenu: activité, emploi, profession, travail indépendant;
- réseaux familiaux de solidarité: transferts et dons reçus et leur impact sur l'atténuation de la pauvreté.

1. Accès aux services sociaux

L'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, l'alphabétisation, le logement, les biens d'équipement, l'eau potable et l'électricité, sera analysé au niveau global puis en ce qui concerne les groupes socio-économiques pour avoir une vision qui permet de mettre cette population particulière dans un contexte global et par la même de distinguer les différences de niveau de vie entre les deux populations.

a. L'éducation

i) Accès par milieu de résidence et sexe

La répartition de la population par niveau scolaire atteint, sexe et milieu de résidence permet de dégager la distribution suivante: (tableau 6)

Tableau 1: Population selon le niveau scolaire, le sexe et le milieu de résidence.

Niveau scolaire	Urbain				Rural				Ensemble			
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin	
Aucun	1157634	20,42	2672954	43,55	2538161	50,67	4453455	84,39	3695795	34,61	7126409	62,43
1 ^{er} cycle fondamental	2105590	37,13	1715307	27,95	1508272	30,11	653702	12,39	3613862	33,84	2369009	20,75
2 ^{eme} cycle fondamental	1018436	17,96	899501	14,66	333018	6,65	94267	1,79	1351454	12,65	993768	8,71
Secondaire	666036	11,75	504813	8,23	96910	1,93	33478	0,63	762946	7,14	538291	4,72
Supérieur	438738	7,74	278396	4,54	39645	0,79	8810	0,17	478383	4,48	287206	2,52
Autre	283682	5,00	66075	1,08	493360	9,85	33478	0,63	777042	7,28	99553	0,87
Total	5670116	100,00	6137046	100,00	5009366	100,00	5277190	100,00	10679482	100,00	11414236	100,00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED, 1995.

Il se dégage de ces résultats une sous-scolarisation aiguë de la population rurale au Maroc. Cette sous-scolarisation est plus inquiétante chez les femmes. En effet, au niveau global, 62,43% des femmes n'ont aucun niveau scolaire contre 34,61% des hommes. Seulement 2,52%, 4,72%, 8,71% et 20,75% des femmes ont respectivement les niveaux d'enseignement du supérieur, du secondaire, du 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental et du 1^{er} cycle de l'enseignement fondamental. Ces ratios respectifs sont d'environ 4,48%, 7,14%, 12,65% et 33,84% chez les hommes. Au niveau du milieu urbain, les inégalités de scolarisation entre hommes et femmes sont beaucoup plus importantes à partir du niveau de l'enseignement secondaire. En effet, 8,23% des femmes ont ce niveau contre 11,75% des hommes. Ce ratio est respectivement de 4,54% et 7,74% pour l'enseignement supérieur. Il est à signaler aussi que 43,55% des femmes n'ont aucun niveau scolaire contre 20,42% des hommes dans le milieu urbain.

C'est dans le milieu rural que ces inégalités sont plus criantes. Ainsi, on constate que:

- 84,39% des femmes n'ont aucun niveau scolaire contre 50,67% pour les hommes ;
- 12,39% de femmes ont le niveau du 1^{er} cycle fondamental contre 30,11% pour les hommes ;
- 1,79% des femmes ont le niveau du 2^{ème} cycle de l'enseignement fondamental contre 6,65% pour les hommes ;

- 0,63% des femmes ont le niveau du secondaire contre 1,93% pour les hommes ;
- 0,17% des femmes ont le niveau du supérieur contre 0,79% des hommes.

En conséquence, ces indicateurs montrent l'effet cumulatif de la limitation d'accès des populations rurales, et en particulier les femmes, au système éducatif.

ii) Accès selon le groupe socio-économique, le milieu de résidence et le sexe

L'examen de la distribution de la population selon le niveau d'instruction atteint par groupe socio-économique et par sexe permet d'apprécier le degré d'accès au système éducatif de chacun de ces groupes.

Si l'on considère les hommes appartenant à ces groupes, on peut constater à partir du tableau2 et en considérant chaque groupe à part que ceux ayant:

- le niveau d'enseignement supérieur, 20,95% pour le groupe aisé, 3,55% pour le groupe moyen et seulement 1,93% et 6,86% pour les deux groupes respectifs vulnérable et marginalisé ;
- le niveau d'enseignement secondaire, 16,68% pour le groupe aisé, 7,72% pour le groupe moyen, 4,13% pour le groupe vulnérable et 7,61% par le groupe marginalisé.

En plus, on note que parmi les hommes qui ont un niveau de l'enseignement fondamental, 1^{er} et 2^{ème} cycle, les plus fortes proportions appartenant aux groupes marginalisé, vulnérable et moyen (entre 47 et 49%), le groupe aisé se situe en dernier lieu avec 41,80%. Toutes ces données démontrent que l'accès des hommes du groupe aisé aux niveaux élevés du système éducatif est plus large que pour ceux des autres groupes. Cette caractéristique est confirmée par les informations du tableau 2 qui montrent qu'au sein du groupe aisé près de 39% des hommes ont le niveau de l'enseignement secondaire et supérieur contre 14,47% au sein du groupe vulnérable, 11,27% au sein du groupe moyen, et seulement 6,06% en ce qui concerne le groupe vulnérable d'un part et que l'analphabétisme touche moins le groupe aisé avec 15,12 que les autres groupes avec des proportions qui voient entre 31 et 39% d'autre part. Les mêmes données contenues dans les annexes 3 et 4 permettent de constater que l'accès des hommes ruraux aux niveaux successivement élevés du système éducatif est partout plus limité comparativement à ceux du milieu urbain.

En ce qui concerne l'accès des femmes à l'éducation au vu du tableau 3 et en se situant au niveaux de chaque groupe socio-économique, on peut observer que parmi celles qui ont:

- le niveau de l'enseignement supérieur, près de 10,39% dans le groupe aisé, 2,18% dans le groupe moyen, 1,2% dans le groupe vulnérable et 2,51% dans le groupe marginalisé ;
- le niveau de l'enseignement secondaire, environ 12,17% dans le groupe aisé, 4,75% dans le groupe moyen, 2,88% dans le groupe

vulnérable et 5,97% dans le groupe marginalisé, contrairement au groupe aisé.

En même temps on peut remarquer que les niveaux scolaires les plus bas sont caractéristiques des femmes des groupes moyen, vulnérable et marginalisé.

Tous ces éléments, voient leur répercussion se manifester au niveau des analphabètes . Ainsi le groupe aisé n'a que 34% des femmes sans aucun niveau, autrement dit, pratiquement le double pour chacun des autres groupes.

Tableau 2: niveaux scolaires atteints par groupes socio-économiques féminins selon le milieu de résidence

	Marginalisé					
	Urbain		Rural		Total	
Aucun niveau	264300	51,28	180605	81,03	444905	60,26
1 ^{er} cycle fondamental	116292	22,56	30835	13,83	147127	19,93
2 ^{ème} cycle fondamental	66075	12,82	5286	2,37	71361	9,67
Secondaire	43169	8,38	881	0,40	44050	5,97
Supérieur	18501	3,59	-	-	18501	2,51
Autre	7048	1,37	5286	2,37	12334	1,67
Total	513385	100,00	222893	100,00	738278	100,00
	Vulnérable					
	Urbain		Rural		Total	
Aucun niveau	1004340	46,45	2063302	83,91	3067642	66,39
1 ^{er} cycle fondamental	682775	31,58	319803	13,01	1002578	21,70
2 ^{ème} cycle fondamental	281920	13,04	42288	1,72	324208	7,02
Secondaire	116292	5,38	16739	0,68	133031	2,88
Supérieur	50217	2,32	5286	0,21	55503	1,20
Autre	26430	1,22	11453	0,47	37883	0,82
Total	2161974	100,00	2458871	100,00	4620845	100,00
	Moyen					
	Urbain		Rural		Total	
Aucun niveau	1217542	45,49	2059778	86,30	3277320	64,73
1 ^{er} cycle fondamental	703919	26,30	263419	11,04	967338	19,11
2 ^{ème} cycle fondamental	392926	14,68	37883	1,59	430809	8,51
Secondaire	229941	8,59	10572	0,44	240513	4,75
Supérieur	107482	4,02	2643	0,11	110125	2,18
Autre	24668	0,92	12334	0,52	37002	0,73
Total	2676478	100,00	2386629	100,00	5063107	100,00
	Aisé					
	Urbain		Rural		Total	
Aucun niveau	186772	23,85	149770	71,73	336542	33,93
1 ^{er} cycle fondamental	212321	27,11	39645	18,99	251966	25,40
2 ^{ème} cycle fondamental	158580	20,25	8810	4,22	167390	16,87
Secondaire	115411	14,74	5286	2,53	120697	12,17
Supérieur	102196	13,05	881	0,42	103077	10,39
Autre	7929	1,01	4405	2,11	12334	1,24
Total	783209	100,00	208797	100,00	992006	100,00
	Ensemble					
	Urbain		Rural		Total	
Aucun niveau	2672954	43,55	4453455	84,39	7126409	62,43
1 ^{er} cycle fondamental	1715307	27,95	653702	12,39	2369009	20,75
2 ^{ème} cycle fondamental	899501	14,66	94267	1,79	993768	8,71
Secondaire	504813	8,23	33478	0,63	538291	4,72
Supérieur	278396	4,54	8810	0,17	287206	2,52
Autre	66075	1,08	33478	0,63	99553	0,87
Total	6137046	100,00	5277190	100,00	11414236	100,00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Ainsi, il se dégage une accessibilité plus importante des femmes issues des groupes moyen et aisé aux niveaux élevés du système éducatif. L'accès des femmes rurales à l'enseignement supérieur est pratiquement insignifiant par comparaison à celles du milieu urbain quelque soit le groupe socio-économique d'appartenance, ceci est valable aussi pour le niveau secondaire.

b. L'alphabétisation

Sur le plan de l'alphabétisation on mettra en évidence le niveau d'alphabétisation d'une manière globale avant de le traiter par groupe socio-économique.

Au niveau global, les taux d'analphabétisme présentés dans le tableau 6 permettent de mettre en évidence le degré d'alphabétisation par âge, milieu de résidence et par sexe, et les inégalités entre milieux et entre hommes et femmes.

En effet, on remarque que globalement 65% des femmes sont analphabètes contre environ 36,7% des hommes. Ces taux sont respectivement de 46,05% et 21,23% en milieu urbain, 87,5% et 54,62% en milieu rural. Les taux d'analphabétisme sont plus élevés, à tous âges, chez les femmes que chez les hommes. Le phénomène d'analphabétisme est plus aigu chez les femmes du milieu rural que chez celles du milieu urbain. De même, les hommes du milieu rural connaissent des taux d'analphabétisme plus élevés que ceux des hommes du milieu urbain.

Tableau 3: niveau d'analphabétisme selon le groupe d'âge, le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âge	URBAIN					
	Masculin			Féminin		
	Pop. Totale	Analphabètes.		Pop. Totale.	Analphabètes.	
10 à 14	794662	43169	5,43	803472	118054	14,69
15 à 19	769113	73123	9,51	770875	162985	21,14
20 à 24	665464	59027	9,01	735635	198225	26,95
25 à 29	502170	68718	13,68	617581	248442	40,23
30 à 34	512742	84576	16,49	548984	298659	51,05
35 à 39	437857	104839	23,94	539172	309231	57,35
40 à 44	406141	89862	22,13	406141	225536	55,53
45 à 49	263419	81933	31,10	271348	192939	71,10
50 à 54	209678	87219	41,60	221131	176200	79,68
55 à 59	199106	97791	49,12	209678	187653	89,50
60 et plus	461644	316279	68,51	506575	491598	97,04
Total	5211996	1106536	21,23	5666592	2609522	46,05
Groupes d'âge	RURAL					
	Masculin			Féminin		
	Pop. Totale	Analphabètes.		Pop. Totale.	Analphabètes.	
10 à 14	839593	233465	27,81	793781	540934	68,15
15 à 19	703919	294254	41,80	722420	588508	81,46
20 à 24	522433	203511	39,95	616700	511861	83,00
25 à 29	403498	218488	54,15	471335	426404	90,47
30 à 34	350638	219369	62,56	422880	398212	94,17
35 à 39	348876	214083	61,36	309231	298659	96,58
40 à 44	245799	160342	65,23	249323	240513	96,47
45 à 49	182367	137436	75,36	257252	252847	98,29
50 à 54	144484	110125	76,22	183248	183248	100,00
55 à 59	177962	155056	87,13	177081	176200	99,50
60 et plus	559435	500408	89,45	555030	549744	99,05
Total	4479004	2446537	54,62	4758281	4167130	87,50
Groupes d'âge	ENSEMBLE					
	Masculin			Féminin		
	Pop. Totale.	Analphabètes.		Pop. Totale.	Analphabètes.	
10 à 14	1634255	276634	16,93	1597253	658988	41,26
15 à 19	1473032	367377	24,94	1493295	751493	50,32
20 à 24	1177897	262538	22,29	1352335	710086	52,51
25 à 29	905668	287206	31,71	1088916	674846	61,97
30 à 34	863380	303945	35,20	1007864	696871	69,14
35 à 39	786733	318922	40,54	848403	607890	71,65
40 à 44	651940	250204	38,38	655464	466049	71,10
45 à 49	445786	219369	49,21	528600	445786	84,53
50 à 54	354162	197344	55,72	404379	359448	88,89
55 à 59	377068	252847	67,06	386759	363853	94,08
60 et plus	1021079	816687	79,98	1061605	1041342	98,09
Total	9691000	3553073	36,66	10424873	6776652	65,00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Analysé par groupe socio-économique, le phénomène d'analphabétisme est plus aigu chez les groupes marginalisé et vulnérable, et à des degrés différents selon le milieu de résidence et le sexe.

Dans l'ensemble, on constate à partir des données de tableau 7 que 64,08%, 66,19% et 69,84% des femmes des groupes marginalisé, moyen et vulnérable sont analphabètes contre respectivement 33,27% ; 36,48% et 41,66% pour les hommes dans ces groupes. Au niveau du groupe aisé on constate que 36,54% des femmes sont analphabètes contre 15,36% des hommes. Si quel que soit le sexe, les taux d'analphabétisme sont plus faibles en milieu urbain qu'en milieu rural, il n'en demeure pas moins que les écarts constatés sont plus forts entre sexe à l'intérieur de chaque milieu et entre les hommes d'une part, et les femmes d'autre part, dans les deux milieux.

En effet, au sein du groupe marginalisé 24,85% des hommes urbains sont analphabètes contre 52,7% des hommes du milieu rural, alors que ces taux sont respectivement de 54,35% et 87,12% pour les femmes. Au niveau du groupe vulnérable ces indicateurs sont respectivement de 26,39% et 55,13%, de 50,02% et 87,43%. Concernant le groupe moyen, ces ratios atteignent respectivement 21,04% et 54,62%, 46,86% et 88,69%. Quant au groupe aisé, on y constate des taux d'analphabétisme respectifs de 5,14% et 50,24%, 26,29% et 76,47%. Ainsi, il se dégage que les trois groupes socio-économiques marginalisé, vulnérable et moyen sont largement frappés par l'analphabétisme, surtout pour les femmes et les hommes en milieu rural.

Tableau 4: niveau d'analphabétisme selon le groupe socio-économique, le milieu de résidence et le sexe

URBAIN	Masculin			Féminin		
	Pop. Totale	Analphabètes		Pop. Totale	Analphabètes	
Groupes socio-économiques						
Marginalisé	301302	74885	24,85	486312	264300	54,35
Vulnérable	1856267	489836	26,39	1958463	979672	50,02
Moyen	2420107	509218	21,04	2521422	1181421	46,86
Aisé	634320	32597	5,14	700395	184129	26,29
Total	5211996	1106536	21,23	5666592	2609522	46,05
RURAL	Masculin			Féminin		
Groupes socio-économiques	Pop. Totale	Analphabètes		Pop. Totale	Analphabètes	
Marginalisé	130388	68718	52,70	205273	178843	87,12
Vulnérable	2102947	1159396	55,13	2206905	1929390	87,43
Moyen	2059778	1125037	54,62	2166379	1921461	88,69
Aisé	185891	93386	50,24	179724	137436	76,47
Total	4479004	2446537	54,62	4758281	4167130	87,50
ENSEMBLE	Masculin			Féminin		
Groupes socio-économiques	Pop. Totale	Analphabètes		Pop. Totale	Analphabètes	
Marginalisé	431690	143603	33,27	691585	443143	64,08
Vulnérable	3959214	1649232	41,66	4165368	2909062	69,84
Moyen	4479885	1634255	36,48	4687801	3102882	66,19
Aisé	820211	125983	15,36	880119	321565	36,54
Total	9691000	3553073	36,66	10424873	6776652	65,00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

c. Accès au logement

L'appréhension de l'accès des ménages au logement consiste en une analyse de la nature de cet accès, selon les groupes socio-économiques, et par différentes modalités dont notamment le type de logement occupé, le statut d'occupation, la nature de l'aide familiale reçue pour accéder au logement. La disponibilité d'éléments de confort et d'équipement (cuisine, bain et douche, toilette), sera traitée dans une partie à part.

i) Type de logement occupé

L'examen de la répartition des ménages selon le type de logement occupé (tableau 8) permet de constater que parmi les ménages habitant:

- Une villa, 49,23% sont des ménages du groupe socio-économique moyen, 32,64% sont de celui aisé, 15,96% et 2,18% de respectivement pour les groupes vulnérable et marginalisé ;
- un appartement, 42,75% sont originaires de groupe moyen contre près de 25% pour chacun des groupes vulnérable et aisé, et 6,8% pour ceux du groupe marginalisé ;

Tableau 5: Répartition des ménages selon le type de logement occupé par groupe socio-économique

Type de logement	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Villa	0.72	1.05	3.58	9.74	2.83
Appartement	5.28	3.86	7.28	17.74	6.63
Maison marocaine traditionnelle	13.83	9.52	8.11	7.32	9.13
Maison marocaine moderne	44.82	32.50	36.51	45.95	36.40
Pièce dans une institution	0.72	0.47	0.42	1.50	0.57
Baraque et habitat sommaire	4.29	6.33	3.32	1.49	4.52
Local non destiné initialement à l'habitat	0.48	0.33	0.31	0.22	0.33
Habitat rural	29.63	45.59	39.98	16.05	39.23
Autres	0.24	0.33	0.47	-	0.35
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Les résultats de ces constats issus de ce tableau, reflètent le poids de la caractéristique de chacun des groupes au sein de la population dans son ensemble. Et de ce fait ne donne en aucun cas le niveau du groupe qui ne peut se manifester qu'en analysant la situation au sein de chacun des groupes.

- une maison marocaine traditionnelle, 44,82% du groupe vulnérable, 34,6% de celui moyen, 12,96% de celui marginalisé et 7,62% de celui aisé, contre respectivement 38,40%, 39,07%, 12% et 10,54% pour ceux occupant une maison marocaine moderne ;
- Pour les autres types de logement, les pourcentages les plus élevés se retrouvent parmi les ménages relevant des deux groupes vulnérable et moyen.

Il en résulte un constat général selon lequel on peut affirmer que les deux groupes marginalisé et vulnérable ont moins de chance d'accès aux logements d'un certain standing.

L'examen du type de logement occupé au sein de chaque groupe socio-économique (tableau 8) révèle d'importantes caractéristiques dont principalement la dominance de l'occupation de deux types de logement ; l'habitat rural et la maison marocaine moderne.

Concernant le premier type, on remarque que 45,59% des ménages vulnérables y sont logés, contre 39,98% chez ceux moyens, 29,63% pour ceux marginalisés et 16,05% pour ceux aisés. Quant au deuxième type de logement, il est objet d'occupation de 45,95% des ménages du groupe aisé, 44,82% du groupe marginalisé, 36,51% du groupe moyen et 32,5% du groupe vulnérable.

Par ailleurs, on constate que 13,83% des ménages du groupe marginalisé occupent un logement de type maison marocaine traditionnelle contre 9,52% pour ceux du groupe vulnérable, 8,11% du groupe moyen et 7,32% du groupe aisé. Ces proportions sont

respectivement de l'ordre de 5,28%, 3,86% 7,28% et 17,74% en ce qui concerne le type de logement appartement. S'agissant du type baraque et habitat sommaire, ces ratios sont dans un ordre respectif de 4,29%, 6,33%, 3,32% et 1,49%. Ainsi, la maison marocaine moderne est occupée par des proportions assez importantes de ménages de chaque groupe socio-économique. Il se dégage en général que les ménages des groupes marginalisé, vulnérable et moyen occupent des logements de standing de moindre qualité.

ii) Statut d'occupation

L'analyse du statut d'occupation du logement par groupe socio-économique (tableau 9) permet d'observer que parmi les ménages:

- propriétaires, 42,71% ; 42,46% ; 9,01% et 5,83% sont issus respectivement des groupes vulnérable, moyen, marginalisé et aisé ;
- accédant à la propriété, les ratios respectifs atteignent environ 33,71%, 44,45%, 5,65% et 16,19%.

L'examen au sein de chaque groupe socio-économique des différentes modalités du statut d'occupation du logement: révèle que parmi les marginalisés 68,71% des ménages sont propriétaires ou accédant à la propriété du logement, 15,61% sont locataires, 10,42% logés gratuitement et 4,32% occupent un logement de fonction ;

Tableau 6: Répartition des ménages selon le statut d'occupation des logements par groupe socio-économique

Statut d'occupation	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Propriétaire	66.80	63.01	69.17	38.92	63.44
Accédant à la propriété	1.91	2.27	3.30	4.93	2.90
Locataire	15.61	16.96	16.72	35.03	18.47
Logé gratuitement chez une personne avec un lien familial	9.26	10.10	4.72	9.16	7.84
Logé gratuitement chez une personne sans lien familial	1.16	2.70	0.47	1.88	1.62
Logement de fonction	4.32	3.27	3.80	9.44	4.15
Hypothèque	0.24	0.29	0.53	-	0.35
Autres	0.69	1.41	1.29	0.63	1.23
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Parmi les ménages vulnérables ces proportions sont respectivement de 65,28% ; 16,96% 12,80% et 3,27%, contre respectivement 72,47% ; 16,72% ; 5,19% et 3,81% pour le groupe moyen et 43,85% ; 35,03% 12,04% et 9,44% pour le groupe aisé.

Il ressort de ces données que la tendance à posséder un logement est plus dominante chez les ménages des groupes défavorisé, vulnérable et moyen que le groupe aisé. En même temps, on note que pour les ménages occupant un logement hypothéqué 58,73% proviennent du groupe moyen et 35,38% du groupe vulnérable, contre 5,9% du groupe marginalisé. Il est à signaler aussi qu'au sein du groupe aisé près de 20,48% des ménages sont logés gratuitement ou dans des logements de fonction, contre seulement 8,99% pour le groupe moyen, 16,07% pour le groupe vulnérable et 14,74% pour le groupe marginalisé.

Vu autrement, en considérant ensemble les modalités propriétaires, accédant à la propriété, logé gratuitement ou ayant un logement de fonction) on constate que les aisés sont lésés (64,43%) par rapport aux marginalisés (83,45%), aux défavorisés (81,35%) et aux moyens (81,46%).

Mais dans la réalité la situation est différentes, car les CM du groupe aisé qui se trouvent en situation de location ou ayant un logement de fonction , peuvent être propriétaires de plusieurs logements par ailleurs (chose que l'enquête n'a pu observé).

iii) Aide familiale pour l'accès au logement

L'analyse de l'aide familiale reçue pour accéder au logement (tableau 10) permet d'apporter un éclairage plus important en ce qui concerne les conclusions dégagées au niveau de l'étude du type et du statut d'occupation des logements. En effet, pour les ménages du groupe marginalisé, 11,72% accèdent au logement au moyen d'une aide familiale (matérielle ou non), 33,44% ont des logements provenant de l'héritage et 54,94% ont pu obtenir leur logement sans aucune aide familiale. Ces taux sont respectivement de 15,26%, 30,3% et 54,30% pour le groupe vulnérable, 13,92%, 30,23% et 55,78% pour le groupe moyen et, 19,95%, 18,25 et 61,70% pour le groupe aisé. Ce qui démontre qu'environ le tiers des ménages des groupes marginalisé, vulnérable et moyen accèdent au logement par voie d'héritage. Alors que près de 20% des ménages aisés obtiennent leur logement grâce à une aide familiale matérielle ou non et 62% l'ont acquis sans aucune aide. Cela signifie que relativement, ce groupe dispose de plus de facilités pour accéder au logement.

Tableau 7: Répartition des ménages selon la nature de l'aide familiale pour l'accès au logement par groupe socio-économique

Aide familiale pour l'accès au logement	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Aide matérielle	10.35	10.38	11.31	15.69	11.10
Aide non matérielle	1.37	4.88	2.61	4.36	3.57
Logement hérité	33.34	30.30	30.23	18.25	29.78
Aucune aide	54.94	54.30	55.78	61.70	55.45
Non déclaré	-	0.14	0.07	-	0.09
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

d. Accès aux éléments de confort et d'équipement

i) Éléments sanitaires et cuisine

Les principaux éléments de confort, ci-dessous examinés, permettent d'apprécier les conditions de logement par groupe socio-économique. Parmi ces éléments, on retient la cuisine, le bain moderne ou la douche et les toilettes.

L'annexe 3 permet de relever qu'en général la majorité des ménages disposent d'une cuisine avec une léger avantage les ménages moyens (87,76%), et les ménages aisés (93,62%), contre 83,03% pour les marginalisés et 79,45% pour ceux vulnérables. Au sein des deux groupes marginalisé et vulnérable, il est à noter que respectivement 16,97% et 20,45% des ménages ne disposent pas de cuisine.

Concernant la disponibilité de bain moderne ou de la douche, il apparaît (annexe 4) que parmi les ménages qui en disposent 57,48% proviennent du groupe aisé, 26,61% du groupe moyen, 23,69% du groupe marginalisé et 13,10% du groupe vulnérable. Comme pour la disponibilité de la cuisine, celle du bain moderne ou de la douche est moins fréquente au sein des groupes vulnérable, marginalisé et moyen, puisque respectivement près de 86,81%, 76,31% et 73,34% des ménages de ces groupes n'ont pas cet élément de confort. Par ailleurs, on constate (annexe 5) que parmi les ménages disposant d'un bain traditionnel 50,43% sont issus du groupe moyen, contre 38,05% du groupe vulnérable, 8,14% du groupe aisé et 3,37% du groupe marginalisé. Respectivement, au sein de ces groupes, 89,97% 93,10%,

93,39% et 96,96% des ménages ne possèdent pas le bain traditionnel. Il s'en dégage que l'existence de cet élément de confort est plus fréquent chez les ménages moyens et dans une moindre mesure chez ces ménages vulnérables.

S'agissant de la disponibilité des toilettes, on remarque (annexe 6) que c'est au sein du groupe vulnérable 39,26% ménages en sont dépourvus contre 30,72% pour le groupe marginalisé, 29,17% pour le groupe moyen et 13,83% pour les ménages marginalisés aisés. Ainsi, l'on peut conclure que, globalement, ce sont les ménages, vulnérables et moyens qui ont le moins d'accès aux éléments de confort liés aux logements.

ii) Biens d'équipement domestique

L'étude de l'équipement des ménages en biens de confort permet d'apprécier l'accès des ménages par groupe socio-économique à de tels biens.

Dans ce cadre, on constate (annexe 7) que les ménages qui ont une cuisinière/four sont constitués à raison de 41,67% des ménages du groupe moyen, 32,57% du groupe vulnérable, 16,57% du groupe aisé et 9,19% des marginalisés. Dans chacun de ces groupes respectifs, on relève que les ménages qui ne possèdent pas cet élément s'élèvent à 60,34%, 71,95%, 35,68% et 60,37%. Ainsi, l'on remarque que les ménages des groupes vulnérable, marginalisé et moyen arrivent moins à acquérir une cuisinière/four que ceux appartenant au groupe aisé. Concernant la disponibilité d'un réfrigérateur (annexe 8), on remarque que parmi les ménages qui en disposent, 41,36% appartiennent au

groupe moyen, 30,45% au groupe vulnérable, 17,75% au groupe aisé et 0,44% à celui marginalisé (voir encadré de la page 258).

Au sein de chacun de ces groupes respectifs, on relève que 58,3%; 72,20%, 26,97% et 52,31% de ménages n'ont pas de réfrigérateur. Par conséquent, il s'en dégage que les ménages des groupes vulnérable, marginalisé et moyen sont relativement moins dotés de ce moyen de confort.

Quant au téléviseur, parmi les ménages qui le détiennent (annexe 9) on trouve en premier lieu ceux du groupe moyen avec (41,40%) contre 38,15% pour le groupe vulnérable, 12,16% pour le groupe aisé et seulement 8,30% pour les marginalisé (voir encadré de la page 258). Pour ces groupes considérés respectivement, on enregistre que 30,20% ; 41,80% ; 16,17% et 36,47% de ménages n'ont pas de téléviseur. Ainsi, ce sont les ménages relevant du groupe vulnérable et marginalisé qui sont caractérisés par de forts pourcentages de non disponibilité du téléviseur. La possession de la radio/cassette n'est pas caractérisée de grandes disparités au niveau de sa disponibilité chez les ménages des différents groupes. Ainsi, la part des ménages qui n'en disposent pas au niveau du groupe marginalisé (annexe 10) est de 26,58% contre 23,72%, 14,27% et 10,57% respectivement pour les groupes vulnérable, moyen et aisé. Quant à la parabole, bien que parmi les ménages qui la possèdent 41,34% et 19,34% appartiennent respectivement aux groupe moyen et marginalisé (annexe 11), on constate qu'au sein de ces deux groupes il y a respectivement 91,15% et 96,20% qui ne l'ont pas. La parabole est disponible essentiellement chez ménages du groupe aisé (29,82%).

Les ménages qui disposent du téléphone (annexe 12) se répartissent à raison de 47,24% pour le groupe moyen, 25,15% pour le groupe aisé, 19,32% pour le groupe vulnérable et 8,3% du groupe marginalisé voir encadré de la page 258). A l'intérieur de chacun de ces groupes, on relève que 92,19% des ménages vulnérables n'ont pas de téléphone contre 83,44% du groupe marginalisé, 79,09% de celui moyen et 54,81% des aisés. La possession d'une voiture personnelle (annexe 13) est plus fréquente chez les ménages moyens et aisés dont les parts sont respectivement de 46,88% et 26,45% contre 23,52% pour les ménages vulnérables et 3,15% pour les marginalisés.

D'ailleurs, au sein de ces groupes respectifs, on remarque que 82,60%, 60,22%, 92,05% et 94,74% de ménages ne possèdent pas une voiture personnelle.

Par ailleurs, parmi les ménages qui ont une motocyclette (annexe 14), 49,23% proviennent du groupe moyen, 36,19% du groupe vulnérable, 11,64% du groupe aisé et 2,95% du groupe marginalisé. Concernant la bicyclette, (annexe 15) la part des ménages qui en disposent s'élève pour ces groupes respectifs à 42,08%, 41,02% 12,83% et 40,07%. Selon le groupe socio-économique 20,23% des ménages aisés disposent d'une bicyclette contre seulement 7,13% pour les marginalisés.

e. Accès à l'eau potable

L'étude de la provenance de l'eau utilisée par les ménages pour la boisson permet d'apprécier l'accès à l'eau selon les différentes sources par groupe socio-économique.

Au niveau des ménages branchés individuellement au réseau, 42,61% sont du groupe moyen, 28,32% du groupe vulnérable, 18,01% de celui aisé et 11,07% de celui marginalisé (annexe 16) (voir encadré de la page 258). Cependant, c'est au sein du groupe vulnérable qu'on observe la part la plus élevée des ménages qui ne sont pas branchés individuellement (79,38%), contre respectivement 65,92%, 59,75% et 41,03% chez les groupes moyen, marginalisé et aisé. Concernant les ménages branchés collectivement au réseau d'eau, 46,31% des ménages sont du groupe vulnérable, 33,92% du groupe moyen, 11,62% du groupe aisé et 8,15% du groupe marginalisé (annexe 17). Ainsi, le branchement collectif est légèrement supérieur chez les ménages aisés et vulnérables (18,81% et 16,54%). L'annexe 18 montre par ailleurs, que les ménages s'alimentant en eau de fontaine publique constitués à raison de 54,04% des ménages vulnérable, du groupe et de 31,97% ménages du groupe moyen. Cette part est respectivement de 10,52% et 3,48% pour les marginalisé et les aisés. Les annexes 19 à 24 démontrent que, d'une manière générale, ce sont essentiellement les ménages vulnérables et moyens qui utilisent l'eau provenant d'un puits intérieur au logement, d'un point d'eau aménagé, d'un puits non aménagé, d'un camion citerne, du vendeur d'eau, d'oued et de séguia.

f. Accès aux sources d'énergie

L'examen des sources d'énergie utilisées habituellement par les ménages pour l'éclairage permet d'analyser la typologie de l'accès des ménages par groupe socio-économique à ces sources. Sur ce plan, on remarque, à partir de l'annexe 25, que parmi les ménages branchés individuellement au réseau 42,53% relèvent du groupe moyen,

30,60% du groupe vulnérable, 16,57% du groupe aisé et 10,30% des marginalisés (voir encadré de la page 258). En considérant chaque groupe à part, on remarque que 72,13% des ménages du groupe vulnérable ne sont pas branchés d'une manière individuelle au réseau. Ce ratio atteint respectivement 57,38%, 53,07% et 31,98% dans les groupes moyen, marginalisé et aisé.

Le branchement collectif est dominé par les ménages vulnérables qui représentent 51,42% (annexe 26) (voir l'encadré page 258). Si l'on considère le branchement collectif selon le groupe socio-économique, on constate peu de différences, avec toutefois une légère supériorité parmi les ménages marginalisés et vulnérables (près de 15%).

L'utilisation du groupe électrogène comme moyen d'éclairage est faible parmi tous les groupes socio-économique et n'excède pas 3% dans le meilleur des cas et qu'il y a peu de différences constatées parmi les ménages des différents groupes (1,26% chez les ménages aisés, 1,62% pour les marginalisés contre 2,54% et 2,35% respectivement pour les groupes vulnérables et moyen, cette proportion est de 13,8% chez les marginalisés et 7,76% chez les ménages aisés.

L'utilisation des bougies, du pétrole est plus fréquente parmi les ménages du groupe vulnérable et moyen.

Alors que pour les autres sources d'éclairage, peu de ménages y ont recours, la plus forte utilisation est enregistrée parmi les ménages

marginalisés (2,12%) et la plus faible est celle du groupe aisé (0,21%) (annexes 28 à 31).

2. Accès aux activités génératrices de revenu

Le profil de pauvreté peut être caractérisé par les opportunités offertes aux populations pour l'accès aux activités génératrices de revenu dont notamment l'emploi, ou le type d'activité, le secteur d'emploi, le type de profession et le statut d'occupation.

a. L'emploi

Si les taux de population active occupée sont assez proches au sein des groupes socio-économiques (tableau 11), il apparaît que la proportion de population en chômage est frappante au niveau du groupe marginalisé (100%)¹. Ce qui signifie que le chômage est une caractéristique fondamentale de ce groupe. L'examen de ce phénomène selon le niveau scolaire des chômeurs (tableau 12) permet de relever que quel que soit ce niveau, la part des chômeurs issus du groupe socio-économique aisé est la plus faible. En particulier, parmi les chômeurs ayant le niveau de l'enseignement supérieur 14,95% sont issus de ce groupe, contre 52,34% du groupe moyen, 17,76% du groupe vulnérable et 14,95% des marginalisés. Concernant les chômeurs ayant le niveau du secondaire, ces proportions sont respectivement de 14,01%, 50,32%, 26,75% et 8,92%. Ainsi, malgré l'acquisition d'un niveau d'éducation élevé et malgré les sacrifices consentis par les ménages concernés, l'accès à l'emploi pour les

¹ Ce critère est à l'origine de la classification de ce groupe.

individus du groupe vulnérable et moyen ne leur est pas pour autant favorable.

Tableau 8: Répartition de la population par type d'activité et groupe socio-économique

Type d'activité	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Actif occupé	-	90.58	92.59	91.73	90.40
Chômeur	100.00	9.42	7.41	8.27	9.60
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Tableau 9: Répartition de la population en chômage par niveau scolaire et groupes socio-économique

Niveau scolaire agrégé	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Aucun	32.32	28.06	20.00	10.13	24.22
Autres niveaux	1.83	3.36	1.16	1.27	2.11
Fondamental 1 ^{er} cycle	26.22	37.17	27.44	13.92	30.00
Fondamental 2 ^{ème} cycle	21.34	16.79	20.00	26.58	19.45
Secondaire	8.54	10.07	18.37	27.85	14.40
Supérieur	9.76	4.56	13.02	20.25	9.82
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Tableau 10: Répartition de la population en chômage par âge et groupe socio-économique

Groupes d'âge décennal	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
15 à 24 ans	37.20	54.20	47.91	41.77	48.26
25 à 34 ans	37.20	29.26	39.30	48.10	35.78
35 à 44 ans	12.80	7.43	7.91	8.86	8.53
45 à 54 ans	6.71	3.84	1.86	-	3.21
55 à 64 ans	2.44	3.60	1.40	1.27	2.39
65 ans & plus	3.05	0.48	0.70	0.92	
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Tableau 11: Répartition de la population en chômage selon la durée de chômage et le groupe socio-économique

Durée de chômage	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Moins de 3 mois	15.24	21.10	16.28	8.86	17.43
3 à moins de 6 mois	7.93	8.15	4.65	6.33	6.61
6 à moins de 12	6.71	5.04	5.81	8.86	5.87
12 mois & plus	69.51	65.47	72.56	75.95	69.63
Non déclaré	0.61	0.24	0.70	-	0.46
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Au sein de chaque groupe, on constate que le chômage frappe essentiellement les jeunes âgés de 15 à 24 ans (tableau 13). Ainsi, la part de ceux-ci est de 54,20% dans le groupe vulnérable, 47,91% dans le groupe moyen, 41,77% dans celui aisé et 37,20% dans celui marginalisé. Pour les chômeurs âgés de 25 à 34 ans, les proportions sont respectivement dans ces groupes de 29,26% ; 39,30% ; 48,10% et 37,20%. Par ailleurs, si l'on considère la durée de chômage (tableau 14), on s'aperçoit que, ce sont les chômeurs des groupes, moyen et aisé qui doivent attendre relativement le plus avant d'accéder à un emploi.

b. Secteur d'emploi

La répartition de la population active selon le secteur d'emploi illustre la forte présence des aisés dans l'administration publique et les collectivités locales (30,79%) et dans les établissements privés (44,61%) (tableau 15)

Les groupes vulnérables et moyen se caractérisent quant à eux par une forte concentration de la population active des établissements privés avec respectivement 83,65% et 81,61%.

Pour ce qui est du groupe des marginalisés on constate que la part des chômeurs n'ayant jamais travaillé atteint 50% et la part de ceux qui étaient employés dans les établissements privés est de 35,37%.

Tableau 12: Répartition de la population active selon le secteur d'emploi et le groupe socio-économique

Secteur d'emploi	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Administration publique et collectivité locale	6.10	3.84	6.81	30.79	7.66
Etablissement public et semi-public	2.44	2.87	2.83	9.53	3.40
Etablissement privé	35.37	83.65	81.61	44.61	78.63
Salarié chez les ménages	2.44	2.64	2.17	6.91	2.76
Chômeur N.J.T	50.00	4.90	4.67	6.28	5.55
Non déclaré	3.66	2.10	1.91	1.88	2.01
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

c. Situation dans la profession

L'étude de la population active selon la situation dans la profession (tableau 16) conduit à la formulation des principaux constats suivants:

- Parmi les actifs salariés 45,80% proviennent du groupe vulnérable contre 37,53% du groupe moyen, 15,18% du groupe aisé et 1,49% du groupe marginalisé (quand ils étaient actifs occupés);
- Concernant les actifs indépendants 55,19% sont originaires du groupe moyen, 41,86% de celui vulnérable, 2,75% de celui aisé et 0,21% de celui marginalisé; (quand ils n'étaient pas en chômage);
- Les actifs employeurs sont essentiellement du groupe moyen puisqu'ils représentent 78,26%, alors que cet indicateur n'atteint que 15,65% pour ceux du groupe vulnérable et 6,09% pour ceux du groupe aisé ;

Tableau 13: Répartition de la population selon la situation dans la profession et le groupe socio-économique

Situation dans la profession	Marginalisé	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Salarié	41.46	47.14	29.49	72.46	40.17
Indépendants	3.05	23.05	23.20	7.02	21.49
Employeur	-	1.22	4.65	2.20	3.04
Travailleur à domicile	-	2.33	3.48	2.83	2.93
Aide familial	1.22	16.84	30.75	5.97	22.81
Apprentis	-	1.33	1.07	0.52	1.11
Associés ou membres d'une coopérative	0.61	1.15	0.84	0.84	0.96
Chômeur NJT	50.00	4.90	4.65	6.28	5.54
Autres cas	-	0.23	0.10	0.10	0.15
Non déclaré	3.66	1.81	1.76	1.78	1.81
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

- Les travailleurs à domicile proviennent essentiellement des groupes moyen et vulnérable. Ils représentent respectivement pour ces groupes 60,84% et 31,02%, il en est de même pour les apprentis avec 49,21%, 46,83%.
- Les associés ou membres d'une coopérative appartiennent, dans leur majorité, à raison de 46,79% au groupe vulnérable, au groupe moyen 44,95%.

Ces indicateurs montrent le poids qu'occupe chaque groupe au sein de la population active, qui est par ailleurs corrélé positivement à leur poids dans la population totale. La situation pour chaque groupe, est visible au sein de celui-ci.

En effet, l'analyse de la situation dans la profession au sein de chaque groupe socio-économique permet, de relever que les actifs du groupe marginalisé sont plus fréquents en tant que chômeurs n'ayant jamais travaillé (50%) a ceux qui étaient salariés (41,46%). Pour ceux du groupe vulnérable, il y a 47,14% en tant que salariés, 23,05% en tant que travailleurs indépendants et 16,84% en tant qu'aides familiaux. Au niveau du groupe moyen, il se dégage que 30,75% des actifs sont des aides familiaux, 29,49% des salariés et 23,20% des travailleurs indépendants. C'est au sein du groupe aisé que le taux de salariés est le plus élevé, soit 72,46%.

3. Accès aux réseaux familiaux de solidarité

L'accès aux réseaux familiaux de solidarité est appréhendé, pour le besoin de cette étude, sous l'angle des services reçues d'une

personne ou de plusieurs personnes avec qui le chef de ménage ou son conjoint ont des liens de parenté, et des transferts ou dons reçus par le canal de la migration internationale.

a. Transferts et dons reçus

Au moment de l'exécution de l'enquête nationale sur la famille, les chefs de ménage ou leurs conjoints qui ont reçu, au cours des douze derniers mois, des transferts en argent ou des prêts d'autres objets se répartissent comme suit (tableau 17):

Tableau 14: Nature du service reçu par groupe socio-économique

Nature du service reçu	Vulnérable	Moyen	Aisé	Marginalisé	Total
Transfert reçu en argent	1.55	2.32	0.56	3.25	1.96
Prêt d'autres objets	0.03	0.06	-	0.02	
autres	0.78	0.53	0.31	0.67	0.63
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

- Parmi ceux qui ont reçu un transfert en argent, 44,11% sont issus du groupe moyen, 33,15% du groupe vulnérable, 20,33% du groupe marginalisé et 2,51% du groupe aisé;
- L'obtention de prêts d'autres objets intéresse 66,67% de chefs de ménage ou de leurs conjoints appartenant au groupe vulnérable et 33,33% du groupe aisé;
- Concernant les chefs de ménage ou leurs conjoints qui ont reçu d'autres biens et services s'élèvent à 51,72% pour le groupe vulnérable, 31,03% pour celui moyen, 12,93% pour celui marginalisé et 4,31% pour celui aisé.

Tableau 15: Répartition des ménages selon les travaux reçus en argent par groupe socio-économique

Transfert reçu en argent	Marginal	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Oui	90.27	86.89	76.08	65.52	81.61
Non	9.73	13.11	23.92	34.48	18.39
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Ainsi, les transferts en argent et les autres biens et services reçus sont plus importants au niveau des groupes moyen, vulnérable et marginalisé. Cela témoigne de leurs besoins aux aides fournies par leurs proches familiaux. Les données des annexes 32 à 36 donnant la nature des transferts provenant de l'étranger permettent d'appuyer cette appréciation. En effet, il apparaît au niveau du tableau 18 que les chefs de ménage ou leurs conjoints qui reçoivent ces transferts en argent appartient à raison de 41,19% au groupe moyen, 27,46% au groupe vulnérable, 26,42% à celui marginalisé et 4,92%. Ceux qui les reçoivent en tant qu'équipement ménager représentent selon ces groupes respectifs 42,34%, 23,42%, 21,62% et 12,61% (tableau 19). Concernant les chefs de ménage ou leurs conjoints qui les reçoivent en tant que biens durables (y compris des voitures) il y a 47,5%, 22,50%, 20,0% et 10% qui relèvent de ces groupes respectifs (annexe 32). Ces proportions sont respectivement de 43,48%, 22,99%, 25,30% et 8,30% pour les transferts en habillement (annexe 33), 36,96%, 26,09%, 27,54% et 9,42% pour les transferts en produits d'alimentation (annexe 34).

**Tableau 16: Répartition des ménages selon le transfert
reçus en équipement ménager par groupe socio-
économique**

Transfert reçu en équipement ménager	Marginal	Vulnérable	Moyen	Aisé	Total
Oui	21.24	21.31	22.49	48.28	23.47
Non	78.76	78.69	77.51	51.72	76.53
Total	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

Source: Enquête nationale sur la famille, CERED 1995.

Ces différents indicateurs signifient que les transferts en faveur des ménages, quelle que soit leur nature, constituent une sources de revenus ou de ressources en faveur de ces ménages. Ils montrent qu'en général les fortes proportions des ménages bénéficiant de ces transferts appartiennent aux groupes moyen, vulnérable et marginalisé.

b. Utilisation et effets sur l'atténuation de la pauvreté

L'analyse de la nature des dépenses réalisées par les ménages grâce aux transferts reçus en argent permet de mettre en évidence les types de besoins couverts par ces transferts et leur contribution à l'atténuation de certaines causes et aspects de pauvreté.

Pour l'ensemble des ménages qui utilisent les transferts reçus pour la consommation courante 36,45% des ménages font partie du groupe moyen (annexe 35), la même proportion de ménages est relevée au niveau groupe marginalisé. Cet indicateur est de l'ordre de 23,36% pour le groupe vulnérable et 3,74% pour celui aise. Ainsi les trois premiers groupes socio-économiques subviennent à une partie de leur consommation courante grâce à ces transferts.

Les ménages qui dépensent les ressources procurées par les transferts reçus dans la scolarisation des enfants sont aux proportions de 40,91% du groupe marginalisé, 37,88% du groupe moyen, 18,18% du groupe vulnérable et 3,03% du groupe aisé (annexe 36). Par conséquent, on peut noter que les transferts reçus contribuent à la scolarisation des enfants de ménages essentiellement marginalisés et moyens. Si l'on considère l'usage pour des soins médicaux (annexe 37), on peut observer que parmi les ménages pratiquant cet usage 35,29%, 32,35%, 27,94% et 4,41% appartiennent respectivement aux groupes moyen, marginalisé, vulnérable et aisé. Concernant les ménages utilisant les transferts reçus dans la construction de logement, on note qu'ils sont issus des groupes moyen, vulnérable et marginalisé dans des proportions respectives de 50%, 30% et 20% (annexe 38). Ce sont les ménages des mêmes groupes et aux taux respectifs de 50%; 12,50% et 37,5% qui utilisent ces transferts pour des fins d'investissement dans le secteur agricole (annexe 39).

En conclusion, les transferts reçus par les ménages permettent aux groupes de population moyen, vulnérable et marginalisé de:

- subvenir à une partie de leur besoins de consommation courante;
- soutenir la scolarisation de leurs enfants;
- financer certains de leurs soins médicaux;
- contribuer à la réalisation de leur logement;
- investir dans des activités agricoles qui, sans doute, sont génératrices d'emploi et de revenu. Autrement dit, les transferts

reçus par ces ménages contribuent à l'amélioration des conditions de vie de ces ménages, et la lutte contre certaines causes qui pourraient être à la base de la pauvreté.

4. Caractéristiques et implications du profil de pauvreté

Les analyses conduites ci-dessus à partir des résultats de l'enquête nationale sur la famille, simples et extrapolés, ont permis d'identifier ou de confirmer certaines caractéristiques généralement utilisées pour définir le profil de pauvreté. La lutte contre la pauvreté, orientation universelle pour la décennie 1996-2006 aura des implications dans différents domaines pour le cas du Maroc.

a. Caractéristiques du profil de pauvreté

Dans le cadre du découpage des ménages en les quatre groupes socio-économiques considérés ci-dessus, les pauvres, en termes absolu et relatif, appartiennent essentiellement aux deux groupes marginalisé et vulnérable.

La matrice suivante établissant l'intensité d'accès des ménages des différents groupes aux services sociaux et équipements de base, selon les résultats d'analyse des informations fournies par l'enquête nationale sur la famille, permet d'avoir un aperçu synthétique sur le profil de pauvreté au Maroc.

Intensité d'accès	GROUPES SOCIO-ECONOMIQUES							
	Marginalisé		Vulnérable		Moyen		Aisé	
	H	F	H	F	H	F	H	F
- Ecole	-	-	-	-	+	+	+	+
- Alphabétisation	+	-	+	-	-	-	+	+
- Logement								
Villa	-		-		+		+	
Appartement	-		+/-		+		+/-	
Maison marocaine traditionnelle	-		+		+		-	
Habitat rural								
Maison marocaine Moderne	+/-		+		+		-	
- Accès au logement								
Aide familiale	-		+		-		+	
Héritage	+		+		+		-	
Sans aucune aide	+		+		+		+	
- Eléments de confort								
Cuisinière	-		-		-		+	
Bain moderne					+		-	
ou douche	-		-		-		+	
Bain traditionnelle	-		+		-		+	
Toilette	-		-		-		+	
- Equipements								
Cuisinière	-		-		-		+	
Réfrigérateur	-		-		-		+	
Téléviseur	-		-		+		+	
Parabole	-		-		-		+	
Radio	-		-		+		+	
Téléphone	-		-		+		+	
Voiture	-		-		-		+	
- Eau potable	-		-		+		+	
- Energie	-		-		-		+	
- Emploi	-		-		-		+	

- + Situation marquée par des taux relativement élevés,
- Situation marquée par des taux relativement faibles,
- +/- Situation marquée par des taux relativement moyens.

Ainsi, celui-ci se caractérise par les principaux traits suivants surtout en ce qui concerne les groupes marginalisé et vulnérable:

- la faiblesse de la scolarisation et la persistance d'inégalités devant l'école entre sexes et milieux de résidence;
- le fort analphabétisme des femmes d'une manière générale, de celles-ci et des hommes en milieu rural en particulier;
- l'insuffisance de l'accès à un logement décent et le manque d'aide pour se procurer un logement;
- le manque d'éléments de confort et d'équipements domestiques;
- l'accès limité à l'eau potable, à l'énergie et à l'emploi.

Ces traits représentent les principales manifestations du phénomène de pauvreté au sein des populations. Ces manifestations ont été à la base des analyses, engagements, recommandations et plan d'action du Sommet Mondial pour le Développement Social tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995.

b. Implications

La nature du profil de pauvreté, tel qu'il ressort des caractéristiques décrites ci-dessus, implique, sur le plan de l'atténuation de la pauvreté au Maroc, la nécessité de déploiement d'efforts particuliers dans plusieurs domaines. Ceux-ci devront être conduits selon une stratégie et un plan d'action de programmes intégrés de lutte contre la pauvreté. Le type de profil de pauvreté

existant au Maroc dicte les axes prioritaires de ces stratégies d'action, dont notamment:

- la généralisation de la scolarisation des enfants en âge d'accéder à l'école et la rétention des scolarisés au terme de l'enseignement fondamental de base. Dans ces domaines, les efforts devront être orientés en priorité en faveur des filles et du milieu rural;
- la lutte intensive contre l'analphabétisme parmi les femmes et les populations rurales, et en particulier au profit des personnes âgées de 15 ans à 45 ans;
- la promotion d'activités créatrices d'emplois et de revenus, et l'atténuation du chômage particulièrement parmi les populations des groupes marginalisé et vulnérable;
- l'amélioration des conditions de logement par l'élargissement de l'accès des populations mal logées à un logement décent;
- l'élargissement de la desserte en eau potable et en électricité des populations non ou mal desservies.

Les pouvoirs publics marocains déjà sensibilisés à la nécessité de conduite des politiques tenant compte de ces priorités, ont élaboré et mis en oeuvre un ensemble d'actions et de programmes ciblant les populations pauvres. Il s'agit en particulier de la Stratégie de Développement Social (SDS). Celle-ci est axée principalement sur:

- l'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, notamment par l'accroissement du taux d'accès aux soins de santé de base, l'accroissement du taux de

scolarisation au niveau de l'enseignement fondamental notamment dans le milieu rural, et le développement des programmes de logement social;

- l'accroissement des opportunités d'emploi et des revenus de la population par le maintien d'un cadre macro-économique approprié, la levée d'obstacles institutionnels et réglementaires à la création d'emplois, et le renforcement des mécanismes d'intermédiation et d'insertion dans le marché du travail;
- le renforcement des programmes d'assistance et de protection sociales par un bon ciblage des programmes d'assistance et d'aide sociales sur les catégories vulnérables, l'augmentation des ressources réservées à ces programmes et une gestion efficace des services des filets de sécurité.

Un début d'exécution de la SDS s'est déjà concrétisé par la mise en oeuvre du Premier Programme de Priorités Sociales: Barnamaj Al Aoulaouiyat Al Ijtimaïya (BAJ1). Il cible 13 provinces: El Kelaâ Sraghna, Ouarzazate, Taroudannt, Essaouira, Azilal, Chefchaouen, Sidi Kacem, Tiznit, Safi, Chichaoua, Al Haouz, Taza et Al Hoceima.

Ce programme est composé de trois projets, l'éducation de base et l'alphabétisation, la santé de base, et la Promotion Nationale ainsi que le suivi et la coordination des programmes sociaux.

i) Le projet éducation de base.

Ce projets s'attache à réaliser les principaux objectifs suivants pour améliorer l'accès a l'éducation de base et les taux de rétention notamment par:

- la construction et l'équipement d'environ 360 écoles destinées à recevoir des classes à niveaux multiples avec un maximum de deux salles de classe dans les communautés de plus de 200 habitants qui n'ont pas d'école primaire à proximité et qui sont situées dans les provinces ciblées ;
- la construction d'environ 650 écoles micro-satellites pour offrir tout le cursus du premier cycle de l'enseignement fondamental en ayant recours aux classes à niveaux multiples ;
- le développement d'une nouvelle méthodologie et de matériel didactique pour l'enseignement à niveaux multiples, et l'organisation de la formation avant emploi et en cours d'emploi pour 5000 enseignants environ assignés aux classes à niveaux multiples et pour tous les nouveaux enseignants ;
- le soutien au programme de cantines scolaires pour les provinces ciblées par le biais de l'acquisition d'équipements et la fourniture de soutien logistique ;
- l'amélioration sur une base pilote de l'enseignement préscolaire au moyen de l'achat d'équipement et de matériel didactique pour des établissements préscolaires coraniques, et la mise en oeuvre

d'un programme de formation pédagogique initiale et continue pour les enseignants du préscolaire ;

- le développement et la mise en oeuvre sur une base pilote de techniques destinées à enseigner les connaissances de base aux enfants âgés de dix à seize ans qui n'ont jamais fréquenté l'enseignement fondamental ;

Par ailleurs le projet sus-mentionné vise à réduire l'écart en matière de scolarisation entre filles et garçons notamment par:

- la distribution de manuels et de fournitures scolaires gratuits pour les enfants défavorisés ;
- l'installation d'environ 300 latrines et d'environ 150 puits dans les écoles où le taux de scolarisation des filles est faible ;
- la réhabilitation d'installations scolaires;
- l'organisation de campagnes de sensibilisation dans les provinces ciblées pour encourager la scolarisation des filles dans les zones rurales.

Pour améliorer la qualité de l'éducation il est prévu:

- la fourniture de mobilier et d'une gamme restreinte de matériel didactique pour toutes les écoles qui en sont privées;
- la distribution de manuels pour tous les enseignants affectés aux écoles rurales;

- l'organisation de cours de rattrapage pour les élèves en difficulté ;
- l'acquisition d'équipements et véhicules pour les inspectorats afin de renforcer l'efficacité de leur tâche;
- l'organisation de sessions de formation pour les directeurs d'école pour les aider à améliorer leur efficacité ;
- la promotion d'actions novatrices au niveau de l'école, destinées à intensifier la qualité de l'éducation, renforcer les relations professionnelles entre enseignants, promouvoir la vie scolaire et intégrer l'école à la communauté ;
- la construction d'environ 180 logements pour les enseignants affectés aux zones éloignées ;

Enfin, il vise à renforcer les capacités d'enseignement et de gestion de l'éducation surtout par:

- la fourniture d'équipements informatiques aux services de planification des délégations provinciales du Ministère de l'Education Nationale pour assurer le suivi du projet ;
- l'amélioration des méthodes de planification régionale et locale de l'éducation pour tenir compte des caractéristiques socio-économiques des familles et des communautés, et pour coordonner le développement du système éducatif avec d'autres programmes d'investissement.

ii) Le projet de santé de base

Les objectifs de ce projet consistent à améliorer l'accès aux services de soins de santé préventifs et curatifs essentiels notamment par:

- la rénovation/réhabilitation et la reconstruction d'environ 160 centres de santé, 25 dispensaires ruraux et 15 hôpitaux locaux ;
- la construction d'environ 80 centres de santé communaux, incluant 2 logements par unité pour le personnel médical et paramédical.
- l'achat d'environ 340 motocyclettes pour les infirmiers itinérants ;
- la fourniture de matériel et d'équipement médical et non médical pour assurer les services préventifs et curatifs essentiels au niveau des établissements de soins de santé de base ;
- l'amélioration de la disponibilité des médicaments essentiels dans les établissements de soins de santé de base en milieu rural.

Il est prévu aussi de renforcer le programme de maternité sans risque au moyen notamment de:

- l'aménagement et la réorganisation des services prénatals au niveau des établissements de soins de santé de base, l'amélioration des conditions d'accueil et de la capacité du personnel médical et paramédical à détecter les grossesses à

risque et à les référer au niveau approprié; l'appui à la lutte contre l'anémie ferriprive chez les femmes enceintes ;

- la rénovation et la réhabilitation d'environ 55 salles de maternité dans les centres de santé avec lits d'accouchements et de 13 services d'obstétrique dans des hôpitaux des provinces ciblées ;
- l'achat de matériel, équipements et médicaments nécessaires pour faire face aux urgences obstétricales ;
- l'établissement d'un système d'évacuation médicale comprenant la définition de normes de référence et l'achat de 126 ambulances ;
- l'achat de contraceptifs pour réduire les taux de fécondité et la mortalité maternelle et infantile.

Le projet de santé de base vise à soutenir les programmes prioritaires nationaux de santé publique par notamment:

- l'achat de médicaments, de vaccins, de matériel, d'équipements essentiels et de moyens de transport (7 véhicules et 32 motocyclettes) pour les programmes sanitaires sélectionnés ;
 - ♦ l'organisation de campagnes d'information, d'éducation et de communication pour motiver la population, gagner son soutien et induire des changements de comportement;

- le soutien, la supervision et la formation en cours d'emploi pour renforcer au niveau provincial le suivi intégré des programmes sanitaires prioritaires ;

En appui à ces deux projets, la Promotion Nationale consistera en des actions de:

- renforcement sélectif de travaux complémentaires de nature à valoriser les interventions en matière d'éducation et santé prévues au Programme, par le recours à la Promotion Nationale ;
- Participation de la Promotion Nationale aux campagnes d'alphabétisation pour des chantiers importants et de longue durée ;
- Renforcement de la capacité de suivi des activités de la Promotion Nationale au moyen de la mise en place d'un système intégré d'informations géographiques et de gestion de programme, de l'acquisition de l'équipement correspondant et de l'organisation d'ateliers de formation.

Sur le plan du suivi statistique, BAJ1 comporte la mise en place d'un Observatoire au sein du Ministère de la Population pour suivre le niveau de vie des ménages et analyser les effets des mesures sociales sur le bien-être de la population; acquisition de matériel informatique, d'ordinateurs, de mobilier de bureau et de véhicules. Il est aussi prévu de réaliser l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages pour

établir les indicateurs socio-économiques clés pour la planification, le suivi et l'analyse de programmes et politiques économiques et sociales; acquisition d'équipements, de matériel informatique, d'ordinateurs et de fournitures pour les équipes régionales mobiles et le soutien au travail de terrain.

Sur le plan de la coordination et du suivi des programmes sociaux, il est prévu dans BAJ1 les principales actions suivantes:

- appui institutionnel au Secrétariat du Comité de Suivi de la Stratégie de Développement Social au sein du Ministère de la Population, dont le mandat est d'assister ledit Comité, de coordonner, de suivre et d'évaluer le Programme ;
- établissement par le Secrétariat d'un système intégré d'informations géographiques et de gestion de programme ;
- réalisation d'enquêtes et d'études d'évaluation de l'impact du Programme ;
- organisation d'ateliers de formation et de sensibilisation ;
- renforcement technique du Secrétariat par sa dotation en équipements et outils informatiques, en mobilier de bureau et en véhicules.

En parallèle du BAJ1, il y d'autres programmes sectoriels qui sont en cours de réalisation ou en prévision et dont les objectifs consistent à lutter contre la pauvreté. La matrice suivante, permet de

comparer leurs objectifs à ceux préconisés par le Plan d'Action retenu par le Sommet Mondial pour le Développement Social.

Les données de cette matrice montrent que les engagements des pouvoirs publics marocains sont largement compatibles avec les objectifs fixés par les résolutions de ce sommet. Cependant, ces engagements doivent se concrétiser par des réalisations effectives. Pour cela, il faudrait que les différents programmes préconisés soient exécutés dans un cadre de planification intégrée et rigoureuse, et de ciblage direct des populations pauvres. En plus, leur exécution requiert une mobilisation de ressources et la participation des populations à la réalisation d'actions qui leur sont destinées.

**MATRICE D'ENGAGEMENT POUR LA REALISATION D'OBJECTIFS DE SATISFACTION DES BESOINS
FONDAMENTAUX DES POPULATIONS**

Besoins	Indicateurs Objectifs	Maroc		Sommet social	
		Valeurs	Horizons	Valeurs	Horizons
Education	Taux de scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire	80%	2000	80%	2000
	Egalisation du taux de scolarisation des filles (TSF) à celui des garçons (TSG) dans le primaire			TSF=TSG	2005
	Généralisation de l'enseignement primaire	100%	2010	100%	2015
Population	.Espérance de vie à la naissance	-	-	60 ans	2000
	Taux de mortalité infantile (pour 1000)	-	-	50	2000
				35	2015
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)			70	2000
	Taux de mortalité liée à la maternité			45	2015
	réduire taux de 1990 de			50%	2000
	réduire nouveaux taux de			50%	2015
Santé et nutrition	Taux de malnutrition grave chez les enfants de moins de 5 ans				
	réduire taux de 1990 de	66%	2000	50%	2000
	Taux de malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans				
	réduire taux de 1990 de	60%	2000	50%	2000
	Taux de couverture des soins de santé de base	66%	2000	100%	2015
	Taux d'analphabétisme				
Alphabétisation	réduire taux de 1990 de	-	-	50%	2000
Logement social	Accès à un logement convenable à un prix abordable	100%	2000	100%	2000
Électrification rurale	Taux de desserte en électricité	60%	2002	-	-
		100%	2010	-	-
Alimentation en eau potable (milieu rural)	Taux de desserte en eau potable	100%	2005	-	-

